

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (Deuxième lecture) - (n° 2779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 109**présenté par
M. Perben-----
ARTICLE 5

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 116 par les mots :

« totale de celles-ci. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.